



Licenciement j'avais un projet formation en cif

Par **nina**, le **03/12/2011 à 16:01**

Bonjour, je suis adv mise a pied le 15 rdv avec patron je me doute d'un licenciement pour avoir participe a une réunion cpre a paris mon patron ma donné un jour mais va le contester en prétextant que c est injustifié du fait de ma nomination effective au niveau national n'est pas encore fait je suis sur le point de demarer une formation en janvier par le biais d'un cif, unifformation a accepté de la financer nsi je suis licencier que deviens ce projet de formation
merci cordialement

Par **pat76**, le **03/12/2011 à 16:19**

Bonjour
Vous avez une mise à pied conservatoire pour faute grave et votre employeur vous l'a annoncé oralement.
Vous allez recevoir une lettre de convocation à un entretien préalable dans laquelle l'employeur devra vous indiqué que vous pourrez vous faire assister par un conseiller.
Vous avez des représentants du personnels dans l'entreprise?
Pour le CIF il faudrait poser la question à l'organisme qui le finance, mais tant que vous n'êtes pas licencié, vous pouvez y participer.
Vous aviez fait votre demande d'absence par écrit et l'employeur vous avait donné son autorisation par écrit.
Une journée d'absence ne pourra pas être considérée comme faute grave, en cas de licenciement, vous pourrez contester le licenciement devant le Conseil des Prud'hommes.